



VILLE de RODEZ
CCAS

DECISION DU VICE-PRESIDENT N° 2024.365

OBJET

EHPAD COMBAREL

Convention de partenariat « Gym adaptée et équilibre »
avec l'association AVEYRON SPORT EVASION (12640)

Le Vice-Président du C.C.A.S. de RODEZ,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles R.123-21 et R.123-22, permettant au Président ou au Vice-Président d'agir sur délégation du Conseil d'Administration, par voie de décisions, dans certaines matières,

Vu la délibération n°2020.038 du Conseil d'Administration du C.C.A.S. en date du 29 juillet 2020 déléguant au Président ou au Vice-Président la charge de gérer, par voie de décisions, les affaires telles que précisées par les articles du Code de l'Action Sociale et des Familles ci-dessus rappelés,

Vu le budget de l'exercice 2024,

DECIDE

Article 1^{er} : De signer une convention de partenariat « Gym adaptée et équilibre » avec l'association AVEYRON SPORT EVASION, 3 passage Charles Loubat, 12640 La Cresse, pour la mise en place de séances d'activités physiques adaptées en collectif et individuel, le lundi, de 13h35 à 16h35, au sein de l'EHPAD COMBAREL.

La date de début des séances est fixée à compter du 8 janvier 2024 et la date de fin au 31 décembre 2024.

Article 2 : La prestation comprend des séances de 3 heures hebdomadaires de gym sur chaise, gym équilibre et gym sur table, soit 53 séances par an.

Le tarif horaire est de 49,98 € TTC, soit 149,94 € par séance.

Une facture sera établie mensuellement et comportera la somme totale due pour le mois et pour l'ensemble des prestations souscrites par l'organisateur.

La dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice 2024, compte 61128 « Autres prestations à caractère médico-social ».

Article 3 : La Directrice du C.C.A.S. est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le Président certifie exécutoire la présente décision,
Envoyée par voie dématérialisée en préfecture, le
Publiée, le

Le Président du C.C.A.S.,
Pour le Président et par délégation :
La Directrice du C.C.A.S.,

Anne ASSIER

6 FEV. 2024 - 6 FEV. 2024

Fait à RODEZ, le 1^{er} février 2024

Le Vice-Président du C.C.A.S.

Francis FOURNIE

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télerecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Décision n°2024.365 : EHPAD COMBAREL - Convention de partenariat

Objet de l'acte : Gym adaptée et équilibre avec l'association AVEYRON SPORT EVASION
(12640)

.....
Date de décision: 01/02/2024

Date de réception de l'accusé 06/02/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : DEC2024365

Identifiant unique de l'acte : 012-261201073-20240201-DEC2024365-AU

.....
Nature de l'acte : Autres

Matières de l'acte : 1 .4

Commande Publique

Autres types de contrats

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : DEC2024.365.pdf (99_AU-012-261201073-20240201-DEC2024365-AU-1-1_1.pdf)

Annexe : DEC2024.365 ANNEXE.pdf (99_AU-012-261201073-20240201-DEC2024365-AU-1-1_2.pdf)
Convention de partenariat



CONVENTION DE PARTENARIAT GYM ADAPTEE ET EQUILIBRE

Entre

« L'Entreprise », prestation de services d'encadrement et d'accompagnement dans le cadre d'activités sportives, physiques et de bien-être, désigne le travailleur indépendant Renaud Vayssettes agissant en qualité d'Enseignant en activité physique adaptée

Raison Sociale : « AVEYRON SPORT EVASION »

Représenté par : M. Renaud VAYSSETTES

Adresse : 3 passage Charles Loubat, 12 640 LA CRESSE

N° SIRET 822 452 264 00010

Tel : 06 42 73 49 84

E-mail : aveyronsportevasion@gmail.com

Ci-après dénommé « le prestataire »

ET

Raison sociale : EHPAD COMBAREL

Adresse : 9 place jean Paul SALVAN – 12000 RODEZ

N° SIRET : 26120107300168

Représenté par : Mme Christine CASSAN

Qualité : Directrice

Tel : 05 82 24 05 00

E-mail : direction.ehpadcombarel@mairie-rodez.fr

Ci-après dénommé « l'organisateur »

Il a été convenu ce qui suit entre les parties ;

Article 1 : Objet du Contrat

Le Contrat détaille les droits et obligations respectifs de l'Entreprise et de l'organisateur dans le cadre de la réalisation, par l'Entreprise « AVEYRON SPORT EVASION », de prestations de services d'encadrement et d'accompagnement dans le cadre d'activités sportives, physiques et de bien-être.

- Type d'intervention : séances d'activités physiques adaptées en collectif et individuel
- Type de suivi et d'évaluation : évaluation initiale et finale des bénéficiaires et coordination avec l'équipe
- Nombre de séance par semaine : 1
- Jour : lundi sauf exception
- Heures : 13h35 – 16h35
- Lieu d'intervention : EHPAD COMBAREL
- Date de début des séances : 8/01/2024
- Date de fin des séances : 31/12/2024

Article 2 : Nature de l'intervention

L'Entreprise « AVEYRON SPORT EVASION » propose à l'organisateur des séances d'encadrement et d'accompagnement dans le cadre d'activités sportives, physiques et de bien-être à l'EHPAD. Les prestations de services de l'Entreprise n'ont aucune vocation médicale et ne se substituent en aucun cas à un traitement médical.

En cas de besoin jugé nécessaire par l'entreprise « AVEYRON SPORT EVASION », celle-ci pourra avoir recours à des sous-traitants afin d'assurer les missions confiées par l'EHPAD COMBAREL.

L'intervention a pour objet le maintien et l'amélioration des capacités physiques des personnes âgées ou en situation de fragilité. Elle vise à repousser les effets de la dépendance et des handicaps liés à la maladie, au vieillissement ou au handicap. Les interventions consistent en des cours d'activité physique adaptées aux capacités de chacun et un suivi, intégré dans le temps de présence rémunéré de l'Entreprise « AVEYRON SPORT EVASION ».

Il est précisé qu'en fonction de l'autonomie et des besoins de prise en charge des personnes, le nombre de participants à la séance pourrait être limité. A titre indicatif, un groupe ne pourra dépasser 15 personnes par intervenant présent.

Il est précisé que la première heure d'intervention réalisé par l'Entreprise « AVEYRON SPORT EVASION » consistera à faire connaissance avec la structure : rencontre avec le référent de la

structure, visite des lieux, prise de connaissance des protocoles internes, prise de connaissance des résidents...

L'Entreprise « AVEYRON SPORT EVASION » assure l'animation des séances conformément aux règles de l'art et y apporte tout le soin, le professionnalisme, la disponibilité et la diligence nécessaire.

Sauf indication contraire, une séance correspond à trois heures d'activité effective et la préparation de l'Entreprise et de l'organisateur, ainsi que l'installation et le rangement du matériel ne sont pas compris dans cette heure.

Article 3 : Organisation et Planning

La réservation des séances s'effectue directement auprès de l'Entreprise « AVEYRON SPORT EVASION ».

Le lieu des séances doit être préalablement approuvé par l'Entreprise « AVEYRON SPORT EVASION ».

Dans le cas d'une séance collective, les participants doivent impérativement avoir des objectifs communs.

Article 4 : Retard, absence annulation et suspension

L'EHPAD COMBAREL sont tenus de respecter les rendez-vous et les horaires préalablement définis. Aucune séance, une fois réservée, ne pourra être annulée et sera due. Celle-ci pourra toutefois être déplacée dans la semaine selon les disponibilités de l'Entreprise et uniquement si le report de séance est demandé par l'EHPAD COMBAREL au **minimum 24h à l'avance**. Tout retard du Client sera automatiquement décompté du temps de la séance.

En cas de retard de l'Entreprise « AVEYRON SPORT EVASION », celle-ci doit rattraper le temps perdu en fin de séance ou sur la séance suivante. En cas d'absence non prévue de l'Entreprise « AVEYRON SPORT EVASION », celle-ci se doit de rattraper la séance.

Une séance peut être annulée par l'Entreprise « AVEYRON SPORT EVASION » jusqu'à six (6) heures avant le début de cette dernière. En cas d'annulation, les Clients concernés recevront un appel (ou, en l'absence de réponse, un SMS) et la séance sera reportée à une date ultérieure.

Pour les séances collectives, l'Entreprise se réserve le droit de procéder à des modifications d'horaires ou de fermer un cours qui n'aurait pas assez de participants ou de créer un cours supplémentaire.

L'Entreprise « AVEYRON SPORT EVASION » ne pourra être tenue responsable pour le retard de l'exécution de la prestation en cas de force majeure telle que les catastrophes d'origine atmosphérique, un accident survenu sur le trajet de l'Entreprise ou tout autre cas de force majeure. Dans cette hypothèse, le Client sera alors prévenu le plus rapidement possible et la séance sera reportée à une date ultérieure.

Article 5 : Montant et paiement de l'intervention

- Description des prestations

3 h00 de gym sur chaise, gym équilibre et gym sur table hebdomadaire soit 53 séances par an.

- Tarif

Tarif horaire de 49.98 € TTC soit 149.94 €/séance

Le coût de la prestation sera déduit de la facture mensuelle pour chaque séance annulée tel que défini à l'article . 4 du présent contrat.

Le prix fixé par l'Entreprise « AVEYRON SPORT EVASION » est garanti pendant la durée du Contrat. L'Entreprise se réserve la possibilité d'actualiser le prix de la prise en charge lors de la souscription d'un nouveau contrat.

Les prix sont affichés en euros (€) toutes taxes comprises.

Ils comprennent les séances, les déplacements nécessaires à l'Entreprise pour se rendre sur le lieu d'intervention. Les prix tiennent compte de la réflexion menée pour la préparation des séances techniques et du suivi de la personne.

Le nombre de séances et le total du prix seront fonction du nombre de séances sportives nécessaires pour atteindre les objectifs du Client ainsi que du recours éventuel à des activités complémentaires au sport (diététique, esthétique, relaxation, développement personnel, conseil en image, etc.) et pourraient donc évoluer en fonction des besoins du client variables en cours de contrat, auquel cas la conclusion d'un nouveau contrat entre l'Entreprise « AVEYRON SPORT EVASION » et le Client pourrait être nécessaire.

L'EHPAD COMBAREL s'engage à payer l'Entreprise « AVEYRON SPORT EVASION » aux dates et conformément aux modalités de paiement indiquées sur le bulletin d'inscription. Si le Contrat est conclu en présence de l'Entreprise « AVEYRON SPORT EVASION » et l'EHPAD COMBAREL dans un lieu qui n'est pas celui où l'Entreprise exerce son activité en permanence

ou de manière habituelle, l'EHPAD COMBAREL doit attendre un délai de sept (7) jours à compter de la conclusion avant de procéder au paiement.

Article 6 : Facturation et modalité de paiement

Une facture sera établie mensuellement et comportera la somme totale due pour le mois en question et pour l'ensemble des prestations souscrites par l'organisateur.

La facture sera transmise par mail au format PDF certifié à l'adresse mail que l'organisateur aura indiquée ou sur la plateforme Chorus Pro via le numéro SIRET de l'entreprise préalablement renseigné.

Article 7 : Assurance et responsabilités

L'Entreprise « AVEYRON SPORT EVASION » a souscrit une assurance pour couvrir les dommages engageant sa responsabilité professionnelle.

Article 8 : Protection des données

Dans le cadre d'une inscription, l'EHPAD COMBAREL fournit des données personnelles (nom et prénom) qui sont nécessaires pour exécuter la prestation et qui ne peuvent pas être utilisées à des fins de communication commerciale de la part de l'Entreprise. Les données personnelles seront conservées par l'Entreprise « AVEYRON SPORT EVASION » au maximum deux (2) années à compter de la fin Contrat.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent.

L'EHPAD COMBAREL pourra exercer son droit d'accès, d'opposition et de rectification en adressant une lettre simple à « AVEYRON SPORT EVASION », 3 Passage Charles Loubat, 12 640 LA CRESSE ou un courrier électronique à l'adresse aveyronsportevasion@gmail.com. L'EHPAD COMBAREL peut, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. L'EHPAD COMBAREL s'oppose à l'utilisation de ses données personnelles à des fins de communication commerciale.

Article 9 : Durée et maintien de la convention de partenariat

La présente convention est conclue du 8 janvier 2024 et ce jusqu'au 31 décembre 2024. Avant la survenance du terme, les parties effectueront par tout moyen à leur convenance (réunion physique ou téléphonique ou par voie électronique) un bilan des actions menées.

La convention sera renouvelée par période annuelle après validation d'un bon de souscription. Les parties auront la possibilité d'y mettre fin à tout moment par la seule volonté de l'une ou l'autre des parties, à la condition de dénoncer la convention par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique en respectant un délai de préavis de 60 jours. Cette résiliation, quel qu'en soit l'auteur, ne peut donner lieu à la perception d'indemnité de résiliation ou de dommages et intérêts.

Article 10 : Propriété intellectuelle

Tous les éléments visuels et sonores de l'Entreprise « AVEYRON SPORT EVASION » et du Site, y compris la technologie sous-jacente utilisée, sont protégés par le droit d'auteur, le droit des marques, le droit des brevets et plus généralement par tous droits de propriété intellectuelle. Ces éléments sont la propriété exclusive de l'Entreprise ou de ses concédants. Aucun des éléments du Site ou de tout ou partie de ceux-ci ne pourra être modifié, reproduit, copié, dupliqué, vendu, revendu, transmis, publié, communiqué, distribué, diffusé, représenté, stocké, utilisé, loué ou exploité de toute autre manière, à titre gratuit ou onéreux, quel que soient les moyens et/ou les supports utilisés, qu'ils soient connus ou inconnus à ce jour, sans l'autorisation préalable exprès et écrite de l'Entreprise.

Article 11 : Service clientèle

La satisfaction de ses clients est une préoccupation constante de l'Entreprise « AVEYRON SPORT EVASION ».

L'Entreprise essaie de répondre aux attentes de ses Clients le plus rapidement possible et de leur répondre dès que possible après réception d'une demande, suggestion ou réclamation.

Pour toute demande, suggestion ou réclamation, le Client est invité à contacter le service client : « AVEYRON SPORT EVASION », 3 Passage Charles Loubat, 12 640 LA CRESSE -
Courrier électronique : aveyronsprotevasion@gmail.com – Téléphone : 06 42 73 49 84.

Article 12 : Droit applicable et juridiction compétente

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la convention est soumis au droit français. Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation de la convention, seront soumis à la médiation conformément au règlement de médiation d'AVEYRON SPORT

EVASION. Dans l'hypothèse d'un échec de la médiation, les différends seront portés devant les juridictions françaises compétentes.

Article 13 : Divers

Domiciliation

Les parties élisent domicile aux adresses figurant en-tête de la présente convention.

Droit applicable et gestion des différends

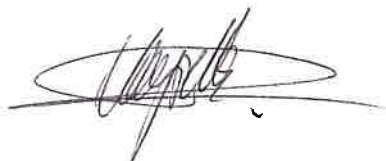
La présente convention est régie par la loi française.

Fait en deux exemplaires à Rodez, le 8/01/2024

Signature obligatoire des 2 parties, précédée de la mention « lu et approuvé ».

Le prestataire

Entreprise « AVEYRON SPORT EVASION »



L'organisateur

Pour le Président
Par déléguation
Le Vice Président

Francis FOURNIE

